

La **formation**, c'est ici !

Guide d'inscription à une action de formation DPC Sommeil

2025 / 2026



AVËYA
FORMATION

Sommaire

Le DPC	P.1
Inscription administrative	P.1
Inscription pédagogique	P.2
Prise en charge par l'ANDPC	P.2
Le DPC «sommeil»	P.2
Aspect Réglementaire	P.2
Conditions d'obtention	P.2
La participation à une action de DPC	P.2
Diplôme universitaire / interuniversitaire	P.2
L'inscription et la prise en charge DPC	P.3
Inscription sur le portail DPC (première inscription)	P.3
1 : Informations personnelles et professionnelles	P.3
2 : Informations de connexion	P.4
Inscription à l'action de formation	P.5
Confirmation de l'inscription	P.6
Fin de la formation et validation du parcours DPC	P.7
L'attestation de formation	P.7
La validation de la formation DPC	P.7
La validation pour les médecins généralistes	P.8
La validation pour les médecins spécialistes	P.9



La formation ! c'est ici !

Comment inscrire ses médecins à une formation DPC sommeil avec Avèya Formation ?

Le DPC

Si vous souhaitez inscrire l'un de vos médecins à une action de formation « DPC », vous devez tout d'abord prendre contact avec l'organisme de formation « Avèya Formation ».



Pour ce faire vous pouvez contacter :

Notre équipe pédagogique s'appuie sur des formateurs issus directement du monde de la santé, apportant à nos programmes une expertise à la fois clinique, organisationnelle et humaine.

- Marie BORCHI, coordinatrice pédagogique - **marie.b@aveya-formation.com**
- Ludovic ROBIN, directeur pédagogique - **ludovic.r@aveya-formation.com**

Inscription administrative

Afin que nous réservions la place pour votre médecin, vous devez nous communiquer les informations suivantes :

- Son nom
- Son prénom
- Sa spécialité (si généraliste précisez « MG »)
- Son numéro RPPS ou numéro ADELI
- Son numéro de téléphone et son adresse électronique
- Une adresse de facturation

Ces informations sont importantes car elles nous permettent de pouvoir mettre à jour la liste des effectifs, de réaliser les documents de formation et de pouvoir communiquer aux médecins les informations relatives à la formation.





Inscription pédagogique

Prise en charge par l'ANDPC

Dans le cas où le médecin possède des droits sur son compte DPC, il doit s'inscrire à l'action de formation correspondante directement sur le portail du PDC à l'adresse :

<https://www.agencedpc.fr/professionnel/>

Pour retrouver la liste de nos actions de formation, vous pouvez utiliser le code « 9518 », correspondant à l'identifiant de notre organisme de formation.

Le nombre d'heures restant ne donne pas d'indication suffisamment précise ainsi, la remontée concernant le montant en euros de sa PEC nous sera faite ultérieurement dès l'inscription réalisée. Nous pourrions alors mieux vous renseigner sur l'élaboration éventuelle d'une convention

Le DPC « sommeil »

Aspect Réglementaire

Depuis le 1er janvier 2022, les médecins prescripteurs de ventilation par pression positive continue (PPC) doivent justifier d'une formation professionnelle spécifique. Pour les médecins généralistes, le parcours de formation est attesté par le Collège de la Médecine Générale (CMG) et validé ensuite par le Conseil National de l'Ordre des Médecins.

Conditions d'obtention

La participation à une action de DPC

Le parcours comporte 40 heures, en un ou deux ans. Le programme de cette (ces) action(s) de DPC doit comprendre 3 axes :

- Le diagnostic : les indications et l'analyse critique des enregistrements diagnostiques (polygraphies ou polysomnographies)
- Le traitement : les indications, les méthodes, et le suivi des traitements (PPC et orthèse d'avancée mandibulaire)
- La nécessité d'une approche multidisciplinaire de ce syndrome, impliquant selon les cas ORL, pneumologues, neurologues, psychiatres, ou médecins du travail, dans le cadre de la FST.

Justificatif(s) demandé(s) : attestation(s) pour 40H de formation (en 1 ou 2 ans)

Diplôme en lien avec le sommeil de niveau DU ou DIU

Justificatif demandé : copie du diplôme



L'inscription et la prise en charge DPC

Inscription sur le portail DPC (première inscription)

Pour vous inscrire à l'ANDPC vous devez dans un premier temps vous rendre à l'adresse :

<https://www.agencedpc.fr/professionnel/compte/etape0>

Remplissez ensuite les champs demandés sur les deux onglets :

1 - Informations personnelles et professionnelles

The screenshot shows the 'Créer mon compte personnel' (Create my personal account) page. At the top, there is a navigation bar with 'Agence nationale du DPC', 'Professionnels de santé', 'Organismes de DPC', and 'Instances'. The main heading is 'Créer mon compte personnel'. Below it, a note says '* Champs obligatoires.' (Mandatory fields). The section is titled 'Informations personnelles'. It contains several input fields: 'Nom de naissance' (filled with 'Martin'), 'Prénom' (filled with 'George'), 'Profession' (dropdown menu with 'Médecin' selected), 'Numéro RPPS' (filled with 'Numéro RPPS'), 'Lieu de naissance' (filled with 'Lieu de naissance'), and 'Date de naissance' (filled with 'dd/mm/aaaa'). There is a checkbox for 'Je ne suis pas un robot' and a CAPTCHA image. At the bottom right, there are 'Annuler' and 'Étape suivante' buttons.

This screenshot shows the 'Informations personnelles' and 'Profession' sections of the form. The 'Informations personnelles' section has fields for 'Nom' (filled with 'Martin'), 'Prénom' (filled with 'George'), and 'Date de naissance' (filled with '13/12/1989'). The 'Profession' section has a 'Profession' dropdown (filled with 'Aide-soignant'), a 'Situation d'exercice' dropdown (filled with 'Ayant au moins une activité'), and an 'Exercice' section with a checked checkbox 'Mon établissement dispose d'un N° d'identification FINES' and a 'Mode d'exercice' dropdown (filled with 'Salarié'). There is also a 'Profil salarié' dropdown (filled with 'Autre salarié') and a 'FINES' field with a red error message 'Le numéro de fines est obligatoire'. The 'Adresse professionnelle' section has fields for 'Adresse', 'Code Postal', 'Ville', 'Région', and 'Pays', each with a red error message 'Ce champ est obligatoire.' At the bottom right, there are 'Retour' and 'Étape suivante' buttons.

2 : Informations de connexion

Cliquez enfin sur « étape suivante » pour valider.

Informations de connexion

Courriel *

Mot de passe *

Confirmer le courriel *

Confirmer le mot de passe *

Téléphone portable

[+33]

Ex: 0612345678

☐ Je préfère recevoir le code d'activation par e-mail, le code me sera adressé par courriel à l'adresse indiquée ci-dessus.

☐ Je déclare avoir lu et compris [Les Conditions Générales d'Utilisation](#) relatives à création d'un compte personnel et à l'utilisation de l'espace « Professionnel de santé ». Dans le cadre de la création et de l'utilisation de votre compte personnel, l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu [ou « ANDPC »] traite vos données à caractère personnel. Afin d'en savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits. * L'ANDPC vous invite à prendre connaissance de sa [Politique de Confidentialité](#)

Retour

Etape suivante

Inscription à l'action de formation

Afin de vous inscrire à notre formation, il vous faut rechercher la session de formation dans la barre de recherches située à gauche.

Vous pouvez la trouver en cherchant :

- Le n° d'organisme DPC « **9518** », ou,
- Le n° de l'action de formation : **95182325004** pour la session 1 et **95182325005** pour la session 2

[Accueil](#) [Document De Traçabilité](#) [Inscription](#) [Contact](#) [Signalement](#) [Profil](#)

Ordonner Par:

Organisme

Titre

Typologie

Format

Durée

1 résultat(s) trouvé(s) [RÉINITIALISER](#)

Référence: 95182325003

Titre: [Prise en charge optimale et diagnostic du syndrome d'apnée du sommeil](#)

Typologie: Formation continue

Format: Présentiel

Durée: 40h

DÉTAIL

ORGANISME

Il faut ensuite cliquer sur le titre de la formation ou sur le bouton détail pour accéder aux informations en lien avec les modalités de formation et à la liste des sessions.

4

Fiche action de DPC, référence N°: 95182325003

Titre de l'action:

Prise en charge optimale et diagnostic du syndrome d'apnée du sommeil

Publics concernés:

★ Médecins spécialistes en médecine générale

☆ Médecine générale

★ Médecins spécialistes autres que les spécialistes en médecine générale

☆ Pneumologie

Orientation(s) prioritaire(s) visée(s):

★ Médecins spécialisés en médecine générale :

☆ 97 : Gestes techniques utiles dans la pratique,

★ Médecins spécialisés en pneumologie :

☆ 137 : Prise en charge du syndrome d'apnées du sommeil,

Vous pouvez ensuite accéder à la liste des sessions et sélectionner celle de votre choix pour vous inscrire.

N° Session	Date de session	Type(s) d'action	Présentiel	Classe virtuelle	Non présentiel
 23.007	06/11/2023 → 10/11/2023	Formation continue	06/11/2023 07/11/2023 08/11/2023 09/11/2023 10/11/2023 40 Heures 69002 LYON 2EME ARRONDISSEMENT		

Cliquez sur l'œil pour voir le descriptif et vous inscrire.

Fiche session

Référence action: 95182325003

Session N°: 23.007

Statut: Ouverte

Prix de vente public: 2000 €

Unité 1: Formation continue - Présentiel

Date 1 ^{er} jour	06/11/2023
Nombre d'heures 1 ^{er} jour	8
Date 2 ^{ème} jour	07/11/2023
Nombre d'heures 2 ^{ème} jour	8
Date 3 ^{ème} jour	08/11/2023
Nombre d'heures 3 ^{ème} jour	8
Date 4 ^{ème} jour	09/11/2023
Nombre d'heures 4 ^{ème} jour	8
Date 5 ^{ème} jour	10/11/2023
Nombre d'heures 5 ^{ème} jour	8
Lieu	Pays Adresse Lieu Code postal Ville France (y compris DOM-COM) 12 Rue Marc-Antoine Petit Hôtel CHROMATICS 69002 LYON 2EME ARRONDISSEMENT

Intervenants ● Philippe GUERIN

Confirmation de l'inscription

Validation sur le portail

Après avoir cliqué vous aurez un écran de validation vous permettant de savoir à quel montant s'élève la prise en charge par l'ANDPC.

Prévisions de prise en charge pour votre inscription

Action	94492000003
Session No	1
Date de début	27/11/2020
Date de fin	27/11/2020
Prise en charge de l'Agence nationale du DPC pour cette action de DPC	665
Votre indemnisation	315 €

ANNULER

Valider

Réception de la notification par nos services

Une fois que vous avez validé nous recevrons une notification de demande d'inscription via notre portail ODPC. Nous pourrions la valider et transmettre les informations concernant le restant à régler, le cas échéant.

Confirmation

1 - Un premier mail est envoyé afin de confirmer l'inscription et de rappeler les modalités de déroulement de la formation.

2 - Un second mail est envoyé dans un délai allant d'un mois à 15 jours avant le début de la session, contenant le programme de formation ainsi que la convocation nominative pour le participant.

Fin de la formation et validation du parcours DPC

L'attestation de formation

A la fin de la session de formation, une attestation de participation reprenant l'ensemble des modalités est transmise aux participants.



ATTESTATION DE PARTICIPATION À UN PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

I. – Participant

Nom : _____ Nom de naissance (si différent du nom) : _____
Prénom : _____ Date de naissance : _____
Adresse d'exercice principal : _____

Adresse électronique (facultatif) : _____

Profession :

- | | | |
|--|--|--|
| ☒ médecin | ☐ pédicure-podologue | ☐ opticien-lunetier |
| ☐ chirurgien-dentiste | ☐ ergothérapeute | ☐ prothésiste |
| ☐ sage-femme | ☐ psychomotricien | ☐ orthésiste |
| ☐ pharmacien | ☐ manipulateur | ☐ diététicien |
| ☐ infirmier | ☐ d'électroradiologie | ☐ technicien de |
| ☐ masseur- | médicale | laboratoire médical |
| kinésithérapeute | ☐ préparateur en | ☐ aide-soignant |
| ☐ orthophoniste | pharmacie | ☐ auxiliaire de |
| ☐ orthoptiste | ☐ audioprothésiste | puériculture |

Mode d'exercice dominant > (50%) :

- | | | |
|----------------------------------|--------------------------------|--|
| ☐ salarié | ☐ mixte | ☐ service de santé des armées |
| ☐ libéral | | |

II. – Numéro RPPS ou ADELI

N° RPPS :

ou N° ADELI :

A remplir si le professionnel est enregistré au répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) ou au répertoire ADELI (arrêté du 27 mai 1998 – Journal officiel du 17 juillet 1998).

III. – Conditions de participation

Programme pluriannuel (oui/non) : ☐ en cours

Date de début : 06/10/2025 Date de fin (si en cours date envisagée) : 10/10/2025

Année(s) civile(s) de participation : 2025

L'attestation est délivrée au professionnel de santé et transmise à l'entité en charge du contrôle au titre de chaque année civile.



IV. – Organisme de DPC

Nom/sigle : AVÉYA FORMATION
Adresse : 14 avenue Joseph Honoré Isnard ZA les Bois de Grasse 06130 Grasse
N° d'enregistrement OGDPC : 9518

V. – Programme de développement professionnel continu

Intitulé du programme : Troubles respiratoires pendant le sommeil – 40h de formation

Action DPC n° 95182325004 + 95182325005

Orientation nationale dans laquelle le programme s'inscrit : 96 – Prise en charge optimale et diagnostic du syndrome d'apnée du sommeil

Préciser l'année ou l'arrêté auquel cette orientation fait référence :

Nom du responsable de l'organisme de DPC : ROBIN Ludovic

Atteste que le professionnel de santé a participé au programme de DPC susmentionné.

Fait à Grasse, le 16/10/2025

Cachet et signature

AVÉYA FORMATION
ROBIN Ludovic – Directeur Pédagogique
22 av Joseph Honoré Isnard
ZA les Bois de Grasse
06130 GRASSE
Tél. 04 93 49 27 38 – Fax. 09 70 32 57 54
RCS Grasse 537 594 525 – N° Déclarant Activité 930 608 900 06

Cette attestation vous permettra de demander la validation de votre parcours DPC sommeil et d'avoir la possibilité de prescrire.

La validation de la formation DPC

Une fois l'attestation de participation à la formation obtenue, il vous faut accéder à une plateforme pour la faire valider.

La validation pour les médecins généralistes

Les médecins généralistes doivent faire valider leur action de formation DPC par le Collège de la Médecine Générale (CMG).

Pour se faire, ils peuvent se rendre sur le portail Archimède via le lien <https://www.archimede.fr/> puis suivre les étapes liées au type d'activité concerné.

Cette démarche donnera lieu à la remise d'une attestation.

archimede.fr
un outil | CMG

Un outil proposé par le Collège de la Médecine Générale qui permet aux professionnels de santé ainsi qu'aux étudiants en médecine de créer et mettre à jour leur Déclaration Publique d'Intérêts, aux médecins généralistes de générer leurs attestations de conformité pour les parcours de formation spécifiques et le parcours triennal de Développement Professionnel Continu.

CMG | collège
médecine générale



Un outil
du CMG

Vous êtes professionnel de santé ou étudiant en médecine...

Nous vous invitons à créer votre espace personnel sur archimede.fr.

Il vous permettra de créer votre Déclaration Publique d'Intérêts, et faire une demande d'attestation de conformité si vous êtes médecin généraliste.

 **CRÉER UN COMPTE**

Vous avez déjà un compte sur archimede.fr...

Vous souhaitez créer, mettre à jour ou partager votre Déclaration Publique d'Intérêts, ou obtenir une attestation de conformité pour votre parcours de formation continue (activité Sommeil, Otologie, parcours triennal)

 **ME CONNECTER**

Vous êtes une institution, un professionnel de santé...

Vous souhaitez consulter la Déclaration Publique d'Intérêts d'un professionnel de santé ou d'un étudiant en médecine.

 **RECHERCHER UNE DPI**

La validation pour les médecins spécialistes

Les médecins spécialistes doivent faire valider leur formation DPC par leur conseil national professionnel (CNP).

Afin de faciliter la démarche, ils peuvent se rendre sur le portail dédié à cela sur le site de la Fédération des spécialités médicales (FSM) via le lien :

https://parcourspro.online/cnp_fsm.jsp



Votre inscription

Les Conseils Nationaux Professionnels ont un rôle désormais essentiel dans la définition et la délivrance de l'attestation de conformité du parcours de formation. Ils doivent être présents dans la démarche du DPC chaque fois que le médecin le souhaite.

C'est pourquoi nous avons créé cette plateforme destinée à faciliter votre démarche et votre communication avec votre CNP. Pour y accéder, merci de valider ces informations.

Votre email :

Votre CNP principal :

En vue de la validation de votre DPC (plusieurs choix possibles)

- ☐ Vous avez ouvert un compte à l'agence nationale du DPC
- ☐ Vous êtes engagé dans une démarche d'accréditation des spécialités à risques
- ☐ Vous souhaitez suivre le parcours DPC proposé par votre CNP

Je valide mes informations

RGPD et confidentialité des données

Dispositif conçu par FORMITEL

Notre équipe reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

AVËYA[®]

FORMATION



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification Qualiopi a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
Formation professionnelle



14, avenue Joseph Honoré Isnard
ZA les Bois de Grasse
06130 Grasse
T 04 93 49 27 38
aveya-formation-sante.com